

FLASH INFO

[Edition avril 2023]

Fonctionnaires : Montants des astreintes Peut (beaucoup) mieux faire...



Alors que les fréquences des astreintes pour certains fonctionnaires ne cessent d'augmenter faute de personnels, leurs montants dépendent toujours d'un arrêté d'avril 2002. Voici ci-dessous les montants en vigueur pratiqués notamment dans les autres ministères et employeurs.

EMPLOYEURS	MONTANTS ASTREINTES POUR 1 SEMAINE COMPLETE
Ministère de l'Intérieur	149,48 €
Ministère Développement durable et logement	149,48 €
Ministère de la Justice	150 €
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	149,48 €
Ministère des Armées	121,96 €

L'inflation cumulée depuis 2002 étant de plus de 45 %, le montant des astreintes au ministère des armées **devrait être de 175 € !!**

Augmenter significativement ce montant fait partie des pistes de fidélisation des personnels civils.

De plus, afin de préserver le droit à la déconnexion des personnels et de préserver un équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la mise à disposition d'un téléphone portable dédié lors de la période d'astreinte doit être systématique ainsi que le respect d'un délai de prévenance.

L'organisation d'un dispositif d'astreinte relève de la responsabilité du chef d'organisme mais ses modalités doivent être présentées aux organisations syndicales dans le cadre du dialogue social.

Les représentants UNSA Défense rappellent que les astreintes participent au Maintien en Condition Opérationnelle des armées, il y a donc lieu de rémunérer cette prestation au bon niveau.

Revendications UNSA Défense

Alors que les grilles de salaires, l'augmentation du point d'indice, les frais de déplacement... sont interministériels, les montants des astreintes sont fixés par arrêtés propres à chaque ministère.

Dans ce contexte préjudiciable à un bon fonctionnement des services, les représentants UNSA Défense exigent :

- La réévaluation immédiate du montant des astreintes à hauteur (au minimum) des autres ministères ;
- Une actualisation afin de mieux prendre en compte les astreintes s'étalant sur 24 heures et sur une semaine complète ;
- Le recrutement prioritaire de personnels civils pour assurer la continuité d'activité ;
- La prise en compte des astreintes dans les critères d'évaluation annuelle.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision